



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:

Client: Solar System, Rue Bois de l'Houquette(H-G) 45, 7110 LA LOUVIÈRE
Propriétaire: Zabara Vincenzo
Installateur: Solar System, Rue Bois de l'Houquette(H-G) 45, 7110 LA LOUVIÈRE
N° TVA: BE 0793 850 374

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle: Rue de l'Harmonie 82, 7100 HAINE-SAINT-PIERRE
Code EAN installation: 541 44902070 9385 270
Tarif compteur(s): Compteur intelligent (numérique) Cabine HT privée: Non
Numéro compteur(s): 1105533910 GRD: ORES
Index compteur(s): 1,8,1= 25,223 / 1,8,2= 69,880 / 2,8,1= 371,322 / 2,8,2= 107,195 / 1,8,0= 95,103 Type de locaux: Maison individuelle
Type d'installation: Installation de production décentralisée

Nature du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001

Type de contrôle: Contrôle de conformité avant la mise en usage - modification ou extension importante (6.4)
Date de réalisation: Avant le 01/10/1981 Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 Après le 01/06/2020
Notes: Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"
Dérogations (Partie 8): Non appliquées
Réinspection au rapport: /

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale: 2 x 230V Intensité nominale max.: 40 A Valeur nominale branchement: 40 A
Câble d'alimentation: 4x6 mm² Type: VFVB Type de système de mise à la terre: TT
Electrode de terre: Piquet de terre Section électrode de terre: /
Section conducteur de terre: 16 mm²
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits: 1 Nombre de circuits de réserve: 0
Installation de production décentralisée: Présente Puissance AC (maximale): 5,00 kVA
 Installation PV Stockage de batterie Central à hydrogène Cogénération Eolienne

Description générale des dispositifs à courant différentiel:

Dispositif(s) à courant différentiel principal(s): Non présent
Intensité nominale I_n: 40 A Sensibilité ΔI: 300 mA Nombre de pôles: 4 Type: A
Supplémentaire: /
Dispositif(s) à courant différentiel secondaire(s): Présent, mais en dehors du cadre du contrôle actuel Non présent
Intensité nominale I_n: 40 A Sensibilité ΔI: 30 mA Nombre de pôles: 2 Type: A
Supplémentaire: /

Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n°	1/ 2023070057...	Date:	12/07/2023	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position:	Version/n°	1/ 2023070057...	Date:	12/07/2023	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n°	/	Date:	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n°	/	Date:	/	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent

Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	24,56 Ω	Méthode de mesure:	RE
Niveau d'isolement général:	11,73 MΩ	Tension de mesure:	500 V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Bouton test: OK	Boucle de défaut:	OK
Continuité des conducteurs de protection:	Général: OK	Liaison équipotentielle:	OK
Protection contre les contacts indirects:	OK	Protection contre les contacts directs:	OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	OK	Etat du matériel mobile:	OK

Description des circuits

Panneaux installés:

- Type: TRINA SOLAR VERTEX
- Nombre: 16
- Puissance (Wp): 415
- Puissance totale (Wp): 6640

Onduleur:

- Type: SOLAR EDGE SE 5000H
- Nombre: 1
- Numéro(s) de série: ST1223-0750345B5-72
- Puissance AC maximale (P AC MAX) (VA): 5000

Connexion AC via: Disj auto bip 1xC25A

Disjoncteur de bridage: /

Compteur de production:

- Marque: /
- Numéro de série: /
- Index: /

Voir schemas

CONSTATATIONS: Infractions

Aucune infraction.

CONSTATATIONS: Remarques

- A - Le client ou son représentant déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'avant 01/06/2023. La détermination de cette date du début reste sous la responsabilité du client ou son représentant. Les dérogations autorisées telles que stipulées dans la Sous-section 6.5.8.1. ont été appliquées (lors du contrôle de conformité avant la mise en usage).
- A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- E1 - Ce contrôle ne comprend que l'installation photovoltaïque.
- E2 - Les données administratives ne peuvent pas toutes être vérifiées (p.ex. marque et type des panneaux et/ou numéros de série des micro-onduleurs et/ou ...). Le contrôle actuel est effectué sur la base des informations fournies par le client ou l'installateur.
- E3 - La puissance AC maximale d'une "petite" installation photovoltaïque est limitée à 5 kVA pour un raccordement monophasé au réseau de distribution (1 x 230V ou 2 x 230V) et à 10 kVA pour un raccordement triphasé (3 x 230V ou 3N400V). (Synergrid C10/11, petite installation de production)
- E3 - L'installation de production d'électricité doit être conçue de manière que le déséquilibre des puissances produites sur les différentes phases ne dépasse à aucun moment la limite de 5 kVA. (Synergrid C10/11, petite installation de production)
- E5 - Le manuel d'utilisation + certificat CE sont OK.
- E6 - La liaison équipotentielle du cadre est OK.
- E7 - Protection ENS (fonctionnement en îlot) est OK.
- E9 - Aucun compteur d'énergie vert présent dans l'installation photovoltaïque.
- F8 - Il est recommandé d'obturer complètement et entièrement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans la plaque de protection,...).
- B - L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.
Explication: Pas d'accès à la toiture

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du livre 1er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: **11/08/2048**

par le même organisme

par un organisme au choix

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.

Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

lors d'une visite précédente

lors de la visite actuelle

Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.

Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.

L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

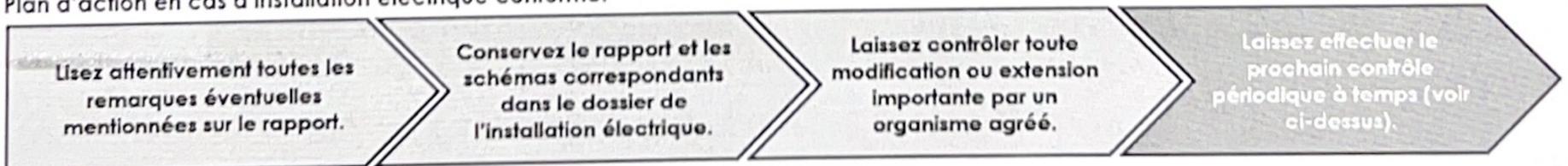
Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:



Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle: Rue de l'Harmonie 82, 7100 HAINE-SAINT-PIERRE
 Propriétaire: Zabara Vincenzo

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

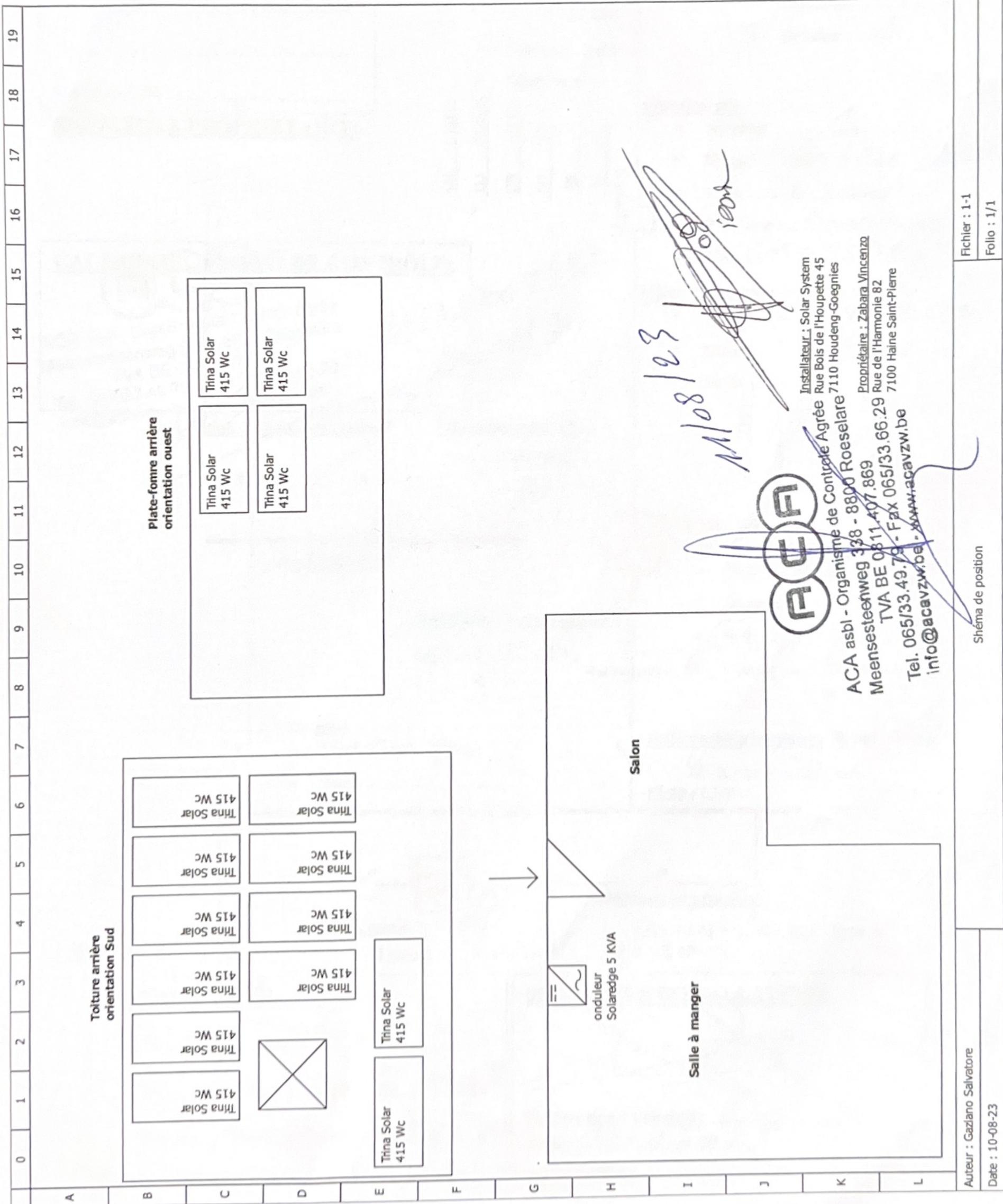
Adresse du contrôle: Rue de l'Harmonie 82, 7100 HAINE-SAINT-PIERRE
Propriétaire: Zabara Vincenzo

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.



Installateur : Solar System
 Rue Bois de l'Houpette 45
 7110 Houdeng-Goegnies
 Propriétaire : Zabara Vincenzo
 Rue de l'Harmonie 82
 7100 Haine Saint-Pierre

ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0811.407.869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be



SCHEMA INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

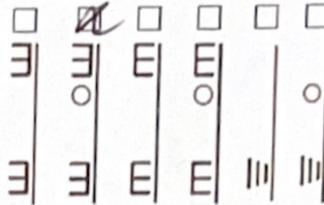
82, rue de l'Harmonie
7100 La Louvière

EAN: 541 44.....

SIGNATURE PROPRIETAIRE:

Câble solaire (DC):

- Type: Cca
 Dca
 Eca
- Section: ... mm²
- Mode de pose:



Panneaux:



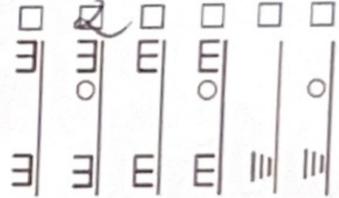
- Nombre: 16
- Marque: Trina Solar
- Type: Vertex-S
- Puissance: 415 Wp
- Boucles: 1

Onduleur(s):

- Nombre: 1
- Marque: Solar Edge HD WA
- Type: SE 5000 H
- P AC max: 5000 VA (totale)
- S/N: 075034535-72

Câble d'alimentation (AC):

- Type: XVB / VOB / CCA
- Section: 1 G 6 mm²
- Mode de pose:



CACHET ORGANISME DE CONTRÔLE:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811407869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

202307005792
M/08/23

Installation électrique existante

Datacommunication

Disjoncteur

- Type:

Câblage interne:

.....mm²

Disjoncteur installation PV:

Type: C 25A 2P

Limiteur:

- Placé: oui non
- Type:

Différentiel secondaire: oui non

I_n = 40 A / ΔI = 30 mA
 2P / 4P

Différentiel principal:

I_n = 40 A / ΔI = 300 mA / Type A
 2P / 4P

Résistance R_a = 24 Ω

I_n compteur = 40 A
Tension = 2 x 230V

INSTALLATEUR:

SOLAR SYSTEM
45, rue Bois de l'Harmonie
7110 Houffezelle

SIGNATURE INSTALLATEUR:

[Signature]

Référence / version:
Date: 12/07/2023